



Avocat qui ne vous tiens informé de..rien!

Par Safran82

Bonjour

J ai été licencié.apres plus de 20ans d ancienneté.

Une démarche commune a été faite auprès d un avocat maître p..... De Ad...

Le dossier a été constitué une audience de conciliation a lieu auprès du tribunal prud'homale de Meaux.

Mais je ne suis jamais appelé par l avocat ni courrier..

Quand j appelle il va me rappeler..mais jamais c est le cas..je n' ai aucune communication et j ai même appris par moi même que ma prochaine audience serait le 7/07/2022..

J ai l impression qu'il s en fout se fout de moi ni SMS ni mail ni courrier...

Que puis je faire?

Contacté le bâtonnier ?

Qui pourrait m aiguiller..

Merci

Par ESP

Bonsoir

Oui, prenez contact avec le bâtonnier.

[b][url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14724#:~:text=%2Dmediateur%2Detou)-,Saisir%20le%20b%C3%A2tonnier%20de%20l'ordre%20des%20avocats,des%20avocats%20concern%C3%A9%20contre%20r%C3%A9%20piss%C3%A9.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14724.[/url]

Par Safran82

Merci..c est ce que je pense aussi..

C est pas normal de donner aucune information de jamais appeler ni courrier ni mails..

Par kang74

Bonjour

Pourquoi devrait-il vous contacter ?Quelles informations doit-il vous transmettre?

Si l'avocat n'a rien à vous dire ou vous transmettre c'est normal .

Vous avez une audience en Juillet, je suppose que vous êtes le demandeur et que vous avez fait le point pour lui transmettre vos pièces .

Il faut donc attendre celles de la partie adverse, qui n'a aucune raison de se presser et va vraisemblablement jouer la montre.

Par vivi2501

""

L'avocat en droit du travail a un rôle de défense devant le Conseil de Prud'hommes, mais il intervient aussi pour donner des conseils juridiques en dehors de toute procédure. Bien souvent, l'avocat pourra renseigner son client sur les chances de succès de son dossier et lui indiquer s'il est opportun ou non d'entreprendre une procédure en justice. L'avocat du travail peut intervenir et être utile toutes les fois où les relations entre l'employeur et l'employé sont

concernées.

Les missions de l'avocat du travail

L'avocat en droit du travail ou dans tout autre domaine, a pour mission de conseiller et d'informer son client, mais aussi de le défendre et d'accomplir ou de rédiger certains actes pour le compte de ce client.

règles de déontologie

(..)

l'obligation de diligence, de conseil et d'information : l'avocat doit être prudent lorsqu'il conseille et défend son client. Il doit donc l'informer de l'avancement de l'affaire, des possibilités de recours ou encore des chances de succès

Cependant, s'il est prouvé que l'avocat a causé un préjudice à son client car il n'a pas fait son travail correctement, n'a pas fourni les informations pertinentes pour son client et a commis des fautes, alors sa responsabilité pourra être engagée et le client pourra obtenir réparation.

""

Par kang74

Oui mais souvent l'affaire n'avance pas si la partie adverse n'avance tout simplement pas .

Si son client a fait ses demandes, transmis ses pièces, et que l'avocat a fait les diligences nécessaires pour une date d'audience, il n'y a plus qu'à attendre la partie adverse : on ne va pas faire quoi que ce soit sans .

Tout se joue souvent une semaine avant l'audience ...
D'où mes questions .

Par vivi2501

Il doit donc l'informer de l'avancement de l'affaire

Par kang74

Quand elle avance et les délais de la justice sont suffisamment long pour que cela n'avance pas forcément sur de longues périodes .

Je rappelle qu'on est dans le droit du travail, il n'y a pas d'enquête qui avance, tout est une histoire de point de vue, de demande , d'argument et de justificatifs .

Par Safran82

Bonjour

Merci de vos msg.

Même si il n a rien à me dire..est ce pas dans la mentalité d un avocat de vous informer..

Est ce a moi d appeler le tribunal de Meaux est de demander des renseignements sur mon affaire et que même pas 30mn après on me réponde..

J appel mon avocat au matin à 9h10..comme demande par lui même..par SMS la veille car ras le bol de n avoir aucune nouvelle depuis le 28/10/2021..bien sûr aucune réponse et même pas d excuses..

Le minimum de respect serait au moins d avoir un mail basique même si il n a aucun élément..je l ai quand même paye et il prendra sa part sur l affaire donc désolé mais je suis en droit d attendre au moins un mail...

Merci vivi2501 ça me réconforte que vous comprenez ma situation

Cordialement

Par kang74

Et bien si en appelant le tribunal de Meaux vous avez découvert qu'il avait manqué à son devoir d'information, contactez le bâtonnier .

Mais pas sure que cela vous soit bénéfique de devoir changer d'avocat , en payant quand même celui là (qui a travaillé)qui est tous simplement occupé à gérer les priorités, à travailler les dossiers ou à gérer les plaidoiries (enfin, si il est bon),et pas à dire tous les 3 mois que ça suit son cours .

Par vivi2501

""Le dossier a été constitué une audience de conciliation a lieu auprès du tribunal prud'homale de Meaux.

Mais je ne suis jamais appelé par l avocat ni courrier..

Quand j appelle il va me rappeler..mais jamais c est le cas..je n' ai aucune communication et j ai même appris par moi même que ma prochaine audience serait le 7/07/2022..""

pourquoi dit-il qu'il va rappeler ? et qu'il ne le fait jamais ?

pourquoi n'a t-il pas communiqué la date de la prochaine audience ?

est-il motivé ? il attend peut-être le dernier moment pour préparer sa plaidoirie ? il n'a pas envie de s'investir ? Il sait pourtant que safran82 attend qu'il le recontacte et qu'il stresse !!

Par kang74

Il n'est pas psychologue , sinon ça reviendrait chère la thérapie .

Et si il est payé au résultat, il est naturellement motivé à ce que sa cliente reçoive le maximum d'indemnités .

C'est une audience de conciliation, son travail actuellement est de préparer une négociation en calculant préjudice et indemnités au maximum,par rapport aux pièces amenées par sa cliente car accessoirement il connait le droit et comment les juges/conseillers prud'hommaux l'utilisent : on le paie pour cela, pas pour sa conversation

Ayant le dossier sous les yeux il doit être en capacité d'évaluer sa marge de négociation si elle est bénéfique, ou pas, à sa cliente , si la partie adverse y est ouverte ou pas

En résumé ce n'est qu' une phase de règlement amiable, qui sera possible ou pas , avant une audience devant les prud'hommes.

Par de là, que pensez vous que l'avocat a à dire de plus à sa cliente qu'il ne lui a pas dit dès le départ, que son client ne connait pas déjà?

J'aimerais comprendre ...

La personne qui communique le plus, c'est le client en transmettant le maximum d'élément qui peut lui servir .

La seule chose que l'avocat et le client ne connaissent pas dès le départ c'est la position de l'employeur et ils ne la connaîtront que lors de cette audience de conciliation .

Par vivi2501

(suite)

le bâtonnier est un des avocats du barreau des avocats élu par ses pairs. Va t-il être objectif et risquer de se mettre à dos son confrère et ses autres confrères ? !!